

La protection et le rétablissement des espèces en péril en Ontario

Examen des progrès accomplis 2022



Table des matières

Introduction	3
moucherolle vert	4
hirondelle de rivage	7
couleuvre agile bleue, couleuvre d'eau du lac Érié, salamandre à nez court & ambystoma unisexe	10
dard gris	16
hydraste du Canada	19
râle élégant & petit blongios	22
paruline de Kirtland	26
pie-grièche migratrice	28

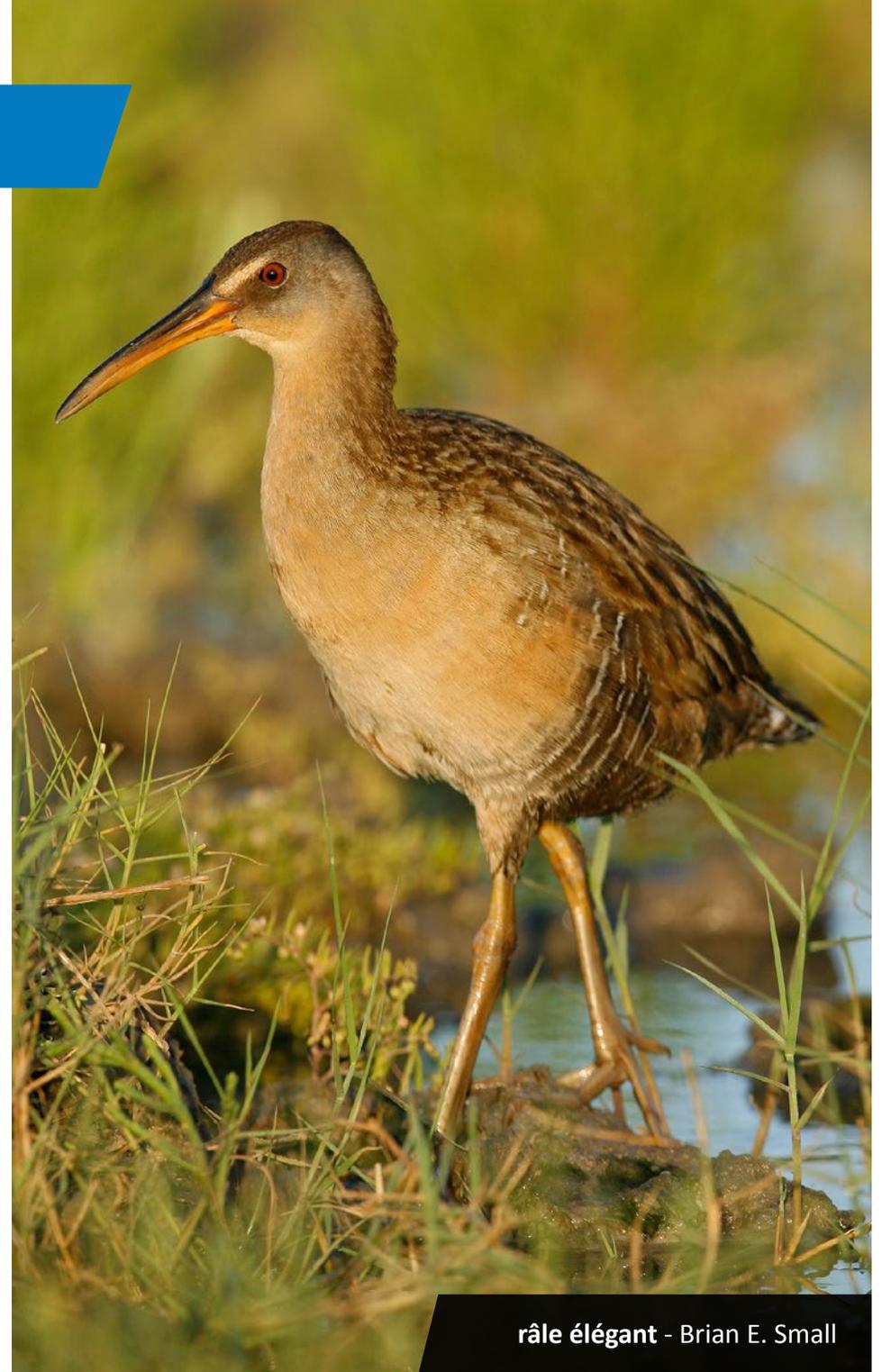


photo de couverture - iStockPhoto.com

râle élégant - Brian E. Small

Introduction à l'examen 2022 des progrès vers la protection et le rétablissement des espèces en péril de l'Ontario



couleuvre agile bleue - Joe Crowley

Aperçu

Afin de respecter l'engagement de la [Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition](#) (LEVD), le gouvernement de l'Ontario a publié un examen des progrès accomplis dans la protection et le rétablissement des espèces en péril en Ontario. L'examen montre comment le gouvernement de l'Ontario et ses partenaires aident à protéger et à rétablir les espèces en péril en Ontario. En 2022, l'examen a inclus les douze espèces en péril suivantes :

- moucherolle vert
- couleuvre d'eau du lac Érié
- hirondelle de rivage
- petit blongios
- couleuvre agile bleue
- pie-grièche migratrice
- dard gris
- salamandre à nez court
- hydraste du Canada
- Ambystoma unisexe (population dépendante de la salamandre à nez court)
- râle élégant
- paruline de Kirtland

Ce document est un résumé des progrès accomplis de 2007 à 2021 pour les douze espèces indiquées ci-dessus. Des chapitres complets sur toutes les espèces sont présentés dans l'Examen des progrès accomplis dans la protection et le rétablissement des espèces en péril en Ontario 2022, qui est disponible sur le site Web du gouvernement de l'Ontario à <https://www.ontario.ca/fr/page/examen-des-progres-accomplis-dans-la-protection-et-le-retablissement-des-especes-en->

Progrès accomplis dans la protection et le rétablissement du

moucherolle vert

Progrès accomplis vers l'atteinte de l'objectif de rétablissement:

L'objectif de rétablissement dans la [Déclaration du gouvernement de l'Ontario en réponse au programme de rétablissement du moucherolle vert](#) en Ontario se résume « à maintenir l'abondance et la répartition actuelles des populations de l'espèce en Ontario et à soutenir leur accroissement naturel, dans la mesure du possible, par la gestion de l'habitat ».

Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de toutes les mesures menées par le gouvernement. En particulier, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de tous les objectifs de rétablissement soutenus par le gouvernement et de la plupart des mesures associées. Voici quelques exemples de progrès:

- les plans de gestion propres au site conçus afin d'aider à préserver et à améliorer l'habitat du moucherolle vert;
- les efforts d'arpentage entrepris pour le moucherolle vert à des échelles différentes dans les habitats boisés.

Conformément à la Déclaration, des efforts supplémentaires s'avèrent nécessaires pour favoriser la sécurisation de l'habitat du moucherolle vert, pour élaborer des pratiques exemplaires de gestion autour du drainage à l'intérieur ou à côté de son habitat et pour faire des recherches sur les incidences possibles sur le moucherolle vert qui sont liées à l'abondance et à la diversité de la nourriture.



Moucherolle vert - Brian E. Small

1670+

signalements de le moucherolle vert ont été communiqués au CIPN depuis 2008

Occurrences et répartition:

Selon des observations récentes, l'aire de répartition du moucherolle vert s'étend dans le sud de l'Ontario sur environ 13 800 kilomètres carrés.

Le [Centre d'information sur le patrimoine naturel](#) (CIPN) a reçu plus de 1 670 signalements de l'espèce tirés d'observations qui ont eu lieu entre 1909 et 2021.

Depuis 2008, l'espèce a été observée dans des endroits où sa présence n'était pas connue auparavant ainsi que dans des lieux qui semblaient être historiques.

Projets d'intendance soutenus par le gouvernement:

À l'aide du [Programme d'intendance des espèces en péril](#), le gouvernement de l'Ontario a permis à ses partenaires d'intendance de réaliser 49 projets (en offrant un financement de 2 873 610 \$) qui ont soutenu la protection et le rétablissement du moucherolle vert.

Le soutien du gouvernement a également aidé ses partenaires d'intendance à mobiliser 6 933 personnes qui ont consacré bénévolement 38 909 heures à des activités de protection et de rétablissement pour des espèces en péril, dont le moucherolle vert. La valeur estimée de ces contributions volontaires, en plus des fonds supplémentaires et du soutien non financier, s'élève à 4 002 902 \$.

Les partenaires d'intendance ont indiqué que, grâce à leurs efforts, ils ont réussi à améliorer 7 537 hectares d'habitat au bénéfice du moucherolle vert et d'autres espèces en péril qui habitent le même écosystème.

Les partenaires d'intendance ont déclaré avoir fait de la sensibilisation sur plusieurs espèces en péril, dont le moucherolle vert, auprès de 769 027 personnes.

2004, 2008



Inscription comme espèce en voie de disparition

2008



Protection de l'espèce

2013



Protection de l'habitat

2016



Achèvement du programme de rétablissement

2017



Achèvement de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement

2022



Achèvement de l'examen

Fonds d'intendance des espèces en péril: En chiffres



49

Projets incluant
moucheur vert



2 873 610 \$

pour des projets visant
plusieurs espèces, dont
le moucheur vert



4 002 902 \$

en appui et
financement
supplémentaires



6 933

bénévoles



38 909

volunteer hours



769 027

personnes atteintes
par la sensibilisation



7 537

hectares d'habitat
amélioré

Soutien d'activités humaines, tout en apportant le soutien nécessaire au rétablissement de l'espèce:

Le gouvernement de l'Ontario a délivré 14 permis de protection ou de rétablissement pour cette espèce en vertu de l'alinéa 17(2) b) de la LEVD.

On a consigné 55 activités pour l'espèce. Les activités ont été enregistrées sous « Installations de drainage » (paragraphe 23.9), « Menaces non imminentes pour la santé et la sécurité » (paragraphe 23.18) et « Centrales éoliennes » (paragraphe 23.20) en vertu du [Règlement de l'Ontario 242/08](#) pris en application de la LEVD.

Supporting human activities while ensuring appropriate support for species recovery:

[Programme de rétablissement du moucheur vert \(2016\)](#)

[Déclaration du gouvernement de l'Ontario en réponse au programme de rétablissement de moucheur vert \(2017\)](#)

14

permis pour raison
de protection ou
de rétablissements

55

enregistrements

Progrès accomplis dans la protection et le rétablissement du

l'hirondelle de rivage

Progrès accomplis vers l'atteinte de l'objectif de rétablissement:

Aux termes de la [Déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement de l'hirondelle de rivage](#), l'objectif à court terme du gouvernement pour le rétablissement de l'hirondelle de rivage consiste à réduire le rythme du déclin de la population par une réduction au minimum des menaces qui pèsent sur elle et une amélioration des conditions de son habitat. À long terme, le gouvernement compte maintenir une population stable et autosuffisante d'hirondelles de rivage dans toute son aire de répartition en Ontario d'ici 2037 (en 20 ans).

Des progrès ont été réalisés à l'égard de toutes les mesures menées par le gouvernement, de tous les objectifs de rétablissement appuyés par le gouvernement et de l'ensemble des mesures connexes. Voici des exemples des progrès accomplis:

- Élaboration [des pratiques de gestion optimales pour la protection, la création et l'entretien de l'habitat de l'hirondelle de rivage en Ontario](#), qui fournissent une orientation sur les moyens d'éviter et d'atténuer les répercussions sur l'habitat de l'hirondelle de rivage;
- Efforts déployés pour recenser l'espèce dans les aires d'habitat connues et potentielles, ce qui a permis de mieux comprendre l'aire de répartition de l'espèce.

Conformément à la Déclaration, il est recommandé que des efforts supplémentaires soient faits pour encourager la coordination des recherches sur les causes du déclin de la population d'hirondelles de rivage, étudier les caractéristiques de l'aire d'alimentation et des sites



l'hirondelle de rivage- © Donna Pomeroy CC-BY-NC



signalements de l'hirondelle de rivage ont été communiqués au CIPN depuis 2008

de repos utilisés par les hirondelles de rivage et effectuer des relevés normalisés dans des zones qui renferment un habitat convenable pour l'hirondelle de rivage.

Occurrences et répartition:

L'hirondelle de rivage est largement répartie dans l'ensemble de l'Ontario, avec une aire d'environ 15 250 kilomètres carrés selon les récentes observations de cette espèce.

Le [Centre d'information sur le patrimoine nature!](#) (CIPN) a reçu plus de 37 000 signalements de l'espèce en fonction d'observations réalisées entre 1892 et 2021. De ces signalements, 4 271 contenaient des preuves d'activité de nidification. Depuis 2008, l'espèce a été observée dans des endroits où elle était auparavant inconnue et à des endroits où elle était auparavant considérée comme historique.

Projets d'intendance soutenus par le gouvernement:

Par l'entremise du [Programme d'intendance des espèces en péril](#), le gouvernement de l'Ontario a permis à ses partenaires d'intendance de mener 16 projets (financement de 974 583 \$) qui ont appuyé la protection et le rétablissement de l'hirondelle de rivage.

L'aide financière du gouvernement a aidé ses partenaires d'intendance à faire participer plus de 1 273 personnes qui ont accordé bénévolement 15 629 heures de leur temps à des activités de protection et de rétablissement d'espèces en péril, dont l'hirondelle de rivage. La valeur estimée de ces contributions bénévoles, ainsi que du financement supplémentaire et du soutien en nature, s'élève à 326 143 \$.

Les partenaires d'intendance ont signalé que leurs mesures ont permis d'améliorer 81 hectares d'habitat pour l'hirondelle de rivage et les autres espèces en péril qui vivent dans le même écosystème.

Les partenaires d'intendance ont déclaré avoir fait de la sensibilisation sur plusieurs espèces en péril, y compris l'hirondelle de rivage, auprès de 304 607 personnes.

Fonds d'intendance des espèces en péril: En chiffres



16

Projets incluant
l'hirondelle de rivage



974 583 \$

pour des projets visant
plusieurs espèces, dont
l'hirondelle de rivage



326 143 \$

en appui et
financement
supplémentaires



1 273

bénévoles



15 629

heures de bénévolat



304 607

personnes atteintes
par la sensibilisation



81

hectares d'habitat
amélioré

Soutien d'activités humaines, tout en apportant le soutien nécessaire au rétablissement de l'espèce:

Le gouvernement de l'Ontario a délivré 19 permis pour cette espèce : un permis a été délivré « pour protéger la santé et la sécurité des êtres humains » en vertu de la disposition 17(2)a), cinq permis ont été délivrés en raison d'« un avantage social ou économique » en vertu de la disposition 17(2)d), et 13 permis ont été délivrés « pour aider à la protection ou au rétablissement de l'espèce » en vertu de la disposition 17(2)b) de la LEVD.

En tout, 277 activités ont été enregistrées pour l'espèce. Les activités étaient enregistrées sous « installations de drainage » (disposition 23.9), « activités d'exploration minière initiale » (disposition 23.10), « puits d'extraction et carrières » (disposition 23.14), « possession à des fins éducatives ou autres » (disposition 23.15), « activités de protection et de rétablissement des espèces » (disposition 23.17), « menaces non imminentes pour la santé et la sécurité » (disposition 23.18), « disposition transitoire : activité en cours au moment où les interdictions commencent à s'appliquer » (disposition 23.13) et « centrales éoliennes » (disposition 23.20) aux termes du [Règlement de l'Ontario 242/08](#) de la LEVD et du [Règlement de l'Ontario 830/21](#) de la LEVD.

Species-specific documents and guidance published by the government:

[Description de l'habitat général de l'hirondelle de rivage \(2015\)](#)

[Programme de rétablissement de l'hirondelle de rivage \(2016\)](#)

[Déclaration du gouvernement de l'Ontario en réponse au programme de rétablissement de l'hirondelle de rivage \(2017\)](#)



Progrès accomplis dans la protection et le rétablissement de

la couleuvre agile bleue, de la couleuvre d'eau du lac Érié, de la salamandre à nez court et de l'Ambystoma unisexué

Progrès accomplis vers l'atteinte de l'objectif de rétablissement:

L'objectif de rétablissement dans la [Déclaration du gouvernement \(DDG\) pour la couleuvre agile bleue](#) en Ontario est de maintenir la répartition de l'espèce et de veiller à une population viable et autosuffisante.

L'objectif de rétablissement dans la [Déclaration du gouvernement \(DDG\) pour la couleuvre d'eau du lac Érié](#) en Ontario est de maintenir l'abondance et la répartition actuelle de l'espèce en Ontario.

L'objectif de rétablissement dans la [Déclaration du gouvernement \(DDG\) pour la salamandre à nez court et l'Ambystoma unisexué \(population dépendante de la salamandre à nez court\)](#) en Ontario est de garantir la viabilité et la persistance à long terme des populations de l'Ontario en gérant les menaces et en augmentant l'abondance, la répartition et la connectivité de la population.

Nous avons progressé dans la mise en œuvre de la plupart des mesures pilotées par le gouvernement. Nous avons également avancé dans la mise en œuvre des objectifs de rétablissement appuyés par le gouvernement et de la majorité des mesures connexes. Voici quelques exemples des progrès jusqu'à maintenant:

- Vastes efforts d'intendance déployés par Conservation de la nature Canada (CNC), avec l'appui du Programme d'intendance des espèces en péril en Ontario (PIEP). Au cours de la décennie écoulée, CNC a géré, rétabli et créé plus de 100 hectares d'habitats pour la couleuvre agile bleue, la couleuvre d'eau du lac Érié,



Couleuvre agile bleue - Joe Crowley

la salamandre à nez court et l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre à nez court) dans l'ensemble de l'île Pelée.

- Les programmes de relevés et de surveillance mis en œuvre par les partenaires du PIEP pour la couleuvre agile bleue, la salamandre à nez court et l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre à nez court) ont grandement amélioré notre connaissance de la répartition et des tendances démographiques des espèces.
- Un programme composite de relevés, de surveillance et de recherche à long terme pour la salamandre à nez court et l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre à nez court) a été lancé par l'Université de Trent en 2015 avec l'appui du PIEP. Ce travail, qui est en cours, a permis de répondre systématiquement à la majorité des lacunes de connaissance dégagées dans la DDG pour ces espèces de salamandres en péril.

D'après les progrès accomplis à ce jour, l'orientation globale imprimée par la DDG devrait continuer à guider les efforts de rétablissement de la couleuvre agile bleue, de la couleuvre d'eau du lac Érié, de la salamandre à nez court et de l'Ambystoma unisexué, en insistant particulièrement sur les mesures jugées hautement prioritaires.

Occurrences et répartition:

On observe la couleuvre agile bleue, la couleuvre d'eau du lac Érié, la salamandre à nez court et l'Ambystoma unisexe (population dépendante de la salamandre à nez court) sur l'île Pelée, dans l'ouest du lac Érié.

L'aire de répartition de la couleuvre agile bleue est d'environ 34 kilomètres carrés sur l'île Pelée d'après les observations récentes et l'espèce était historiquement répartie dans un autre secteur de 26 kilomètres carrés. On recense 265 observations historiques de la couleuvre agile bleue sur la partie continentale de l'Ontario, où l'espèce est considérée comme disparue. Depuis 2008, on a repéré des représentants de l'espèce dans sept autres kilomètres carrés où sa présence n'avait pas été observée auparavant. La présence de l'espèce a été confirmée à nouveau dans les trois kilomètres carrés qui étaient considérés comme historiques en 2008, tandis que 13 kilomètres carrés sont passés d'existants à historiques en raison d'un manque d'observations récentes.



L'aire de répartition de la couleuvre d'eau du lac Érié est d'environ 62 kilomètres carrés, d'après les observations récentes de l'espèce, et une aire totale de 71 kilomètres carrés en incluant les observations historiques. Depuis 2008, la présence de l'espèce a été reconfirmée dans cinq kilomètres carrés, l'espèce a été observée dans 12 autres kilomètres carrés où sa présence n'avait pas été observée antérieurement et trois kilomètres carrés ont changé d'existants à historiques en raison d'un manque d'observations.

On a documenté neuf populations de salamandres à nez court sur l'île Pelée. Sept de ces populations sont existantes, tandis que les deux autres sont considérées comme historiques. Depuis 2008, quatre populations ont été découvertes en raison de travaux récents de relevés et de surveillance.

On a documenté dix populations d'Ambystoma unisexe (population dépendante de la salamandre à nez court) sur l'île Pelée. Actuellement, sept de ces populations existent, une est considérée comme historique et les deux autres sont considérées comme disparues localement. Depuis 2008, le statut d'une population a changé d'existant à historique d'après la date de la dernière observation, tandis que quatre populations ont été nouvellement identifiées en raison de travaux récents de relevés et de surveillance.



**signalements de
la couleuvre d'eau
du lac Érié ont été
communiqués au
CIPN depuis 2008**

Projets d'intendance soutenus par le gouvernement:

Par l'entremise du [Programme d'intendance des espèces en péril en Ontario](#), le gouvernement de l'Ontario a permis à ses partenaires de l'intendance de mener 29 projets (en leur versant en financement 2 417 377 \$) appuyant la protection et le rétablissement de la couleuvre agile bleue, de la couleuvre d'eau du lac Érié, de la salamandre à nez court et de l'Ambystoma unisexe (population dépendante de la salamandre à nez court). Trois de ces projets portent exclusivement sur la couleuvre agile bleue (278 003 \$), cinq se concentraient exclusivement sur la salamandre à nez court et l'Ambystoma unisexe (population dépendante de la salamandre à nez court) (406 797 \$) et un portait exclusivement sur la couleuvre d'eau du lac Érié (6 395 \$), tandis que les 20 autres projets (1 726 181 \$) portaient sur de multiples espèces en péril, notamment la couleuvre agile bleue, la couleuvre d'eau du lac Érié, la salamandre à nez court et l'Ambystoma unisexe (population dépendante de la salamandre à nez court).



salamandre à nez court - Tom Hossie

Le gouvernement, par son soutien, a aidé ses partenaires d'intendance à réunir 31 932 personnes qui ont offert bénévolement 31 043 heures de leur temps pour les activités de protection et de rétablissement des espèces en péril, notamment la couleuvre agile bleue, la couleuvre d'eau du lac Érié, la salamandre à nez court et l'Ambystoma unisexe (population dépendante de la salamandre à nez court). La valeur estimative de ces contributions volontaires, ainsi que le financement supplémentaire et le soutien en nature s'établit à 2 447 586 \$.

Les partenaires d'intendance ont mentionné que par leurs actions, ils ont pu améliorer 167 hectares d'habitats pour la couleuvre agile bleue, la couleuvre d'eau du lac Érié, la salamandre à nez court et l'Ambystoma unisexe (population dépendante de la salamandre à nez court).

Les partenaires d'intendance ont indiqué avoir fourni de l'information sur de nombreuses espèces en péril, dont la couleuvre agile bleue, la couleuvre d'eau du lac Érié, la salamandre à nez court et l'Ambystoma unisexe (population dépendante de la salamandre à nez court) à 65 822 personnes.



signalements de la salamandre à nez court ont été communiqués au CIPN depuis 2008

Soutien d'activités humaines, tout en apportant le soutien nécessaire au rétablissement de l'espèce:

Le gouvernement de l'Ontario a délivré six permis pour la couleuvre agile bleue (trois permis « de protection ou rétablissement » ont été délivrés en vertu de l'alinéa 17(2)b) et trois permis d'« avantage plus que compensatoire » en vertu de l'alinéa 17(2)c) de la LEVD) et quatre permis pour la couleuvre d'eau du lac Érié (un permis de « protection ou rétablissement » a été délivré en vertu de l'alinéa 17(2)b) et trois permis d'« avantage plus que compensatoire » en vertu de l'alinéa 17(2)c) de la LEVD). Jusqu'à maintenant, aucun permis n'a été délivré pour la salamandre à nez court ou l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre à nez court).

Ajoutons qu'une entente a été conclue à l'endroit de plusieurs espèces en péril, dont la couleuvre agile bleue, la couleuvre d'eau du lac Érié et la salamandre à nez court. Cette entente a été conclue sous le régime du [Règlement de l'Ontario 242/08](#) (avant la modification du 1er juillet 2013).



Ambystoma unisexué - Joe Crowley



Seize activités ont été enregistrées à l'endroit de la couleuvre agile bleue aux fins du [Règlement de l'Ontario 242/08](#) pris en vertu de la LEVD, et sept activités ont été enregistrées en vertu de l'article 23.9 (« Installations de drainage »), un en vertu de l'article 23.11 (« Protection des écosystèmes »), six enregistrées en vertu de l'article 23.17 (« Activités de protection et de rétablissement des espèces ») et deux enregistrées en vertu de l'article 23.18 (« Menaces non imminentes pour la santé et la sécurité »). Six activités ont été enregistrées à l'égard de la couleuvre du lac Érié, soit deux en vertu de l'article 23.9 (« Installations de drainage »), trois en vertu de l'article 23.17 (« Activités de protection et de rétablissement des espèces ») et une en vertu de l'article 23.18 (« Menaces non imminentes pour la santé et la sécurité »). Ajoutons que 16 activités ont été enregistrées pour la salamandre à nez court et l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre à nez court), dont deux activités enregistrées en vertu de l'article 23.11 (« Protection des écosystèmes »), une en vertu de l'article 23.13 (« Disposition transitoire : activité en cours au moment où les interdictions commencent à s'appliquer ») et 13 en vertu de l'article 23.17 (« Activités de protection et de rétablissement des espèces »).

Documents et directives propres à l'espèce publiés par le gouvernement:

[Programme de rétablissement pour la couleuvre agile bleue \(2015\)](#)

[Programme de rétablissement pour la couleuvre d'eau du lac Érié \(2015\)](#)

[Programme de rétablissement pour la Salamandre à nez court et l'Ambystoma unisexué \(population dépendante de la salamandre à nez court\) en Ontario \(2018\)](#)

[Déclaration du gouvernement de l'Ontario en réponse au programme de rétablissement de couleuvre agile bleue, couleuvre d'eau du lac Érié, salamandre à nez court et Ambystoma unisexué \(population dépendante de la salamandre à nez court\) \(2019\)](#)



couleuvre agile bleue



Fonds d'intendance des espèces en péril En chiffres



29

2 417 377 \$

Projets incluant la couleuvre agile bleue, la couleuvre d'eau du lac Érié, la salamandre à nez court et l'ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre à petite bouche)

pour des projets visant plusieurs espèces, dont la couleuvre agile bleue, la couleuvre d'eau du lac Érié, la salamandre à nez court et l'ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre à petite)



2 447 586 \$

en appui et financement supplémentaires



31 932

bénévoles



31 043

heures de bénévolat



65 822

personnes atteintes par la sensibilisation



167

hectares d'habitat amélioré

couleuvre d'eau du lac Érié

1977, 2008



Inscription comme espèce en voie de disparition

1977-2017



Protection de l'espèce

2008-2017



Protection de l'habitat

2015



Achèvement du programme de rétablissement

2017



Inscription comme espèce préoccupante

2017



Protect de l'habitat et l'espèce enlevé

2019



Achèvement de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement

2022



Achèvement de l'examen

salamandre à nez court

2000



Inscription comme espèce menacée

2005, 2008



Inscription comme espèce en voie de disparition

2000, 2008



Protection de l'espèce

2013



Protection de l'habitat

2018



Achèvement du programme de rétablissement

2019



Achèvement de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement

2022



Achèvement de l'examen

ambystoma unisexué

2017



Inscription comme espèce en voie de disparition

2017



Protection de l'espèce

2017



Protection de l'habitat

2018



Achèvement du programme de rétablissement

2019



Achèvement de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement

2022



Achèvement de l'examen

Progrès accomplis dans la protection et le rétablissement du

dard gris

Progrès accomplis vers l'atteinte de l'objectif de rétablissement

L'objectif de rétablissement dans la [Déclaration du gouvernement de l'Ontario](#) (la Déclaration) en réponse au programme de rétablissement du dard gris est de maintenir les populations autosuffisantes de l'Ontario et de soutenir l'augmentation naturelle de l'abondance de l'espèce en atténuant les menaces.

Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de toutes les mesures menées par le gouvernement. En particulier, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de tous les objectifs de rétablissement soutenus par le gouvernement et de la plupart des mesures associées. Voici quelques exemples de progrès:

- la conservation ou l'amélioration de la qualité de l'habitat du dard gris en Ontario à l'aide de projets dirigés par Parcs Ontario, de projets d'intendance financés par le Programme d'intendance des espèces en péril et de programmes de financement pour la gestion environnementale à l'intention des agriculteurs dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture – aide financière du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales;
- les recherches effectuées afin de mieux comprendre les besoins en matière de débit minimal du dard gris frayant le long de la rivière Trent, en collaboration avec Parcs Canada, ainsi que les recherches réalisées dans le but de déterminer l'incidence potentielle du gobie à taches noires sur le dard gris dans la foulée d'une étude pluriannuelle;



Dard gris - George Coker

- les collaborations avec Pêches et Océans Canada afin de promouvoir et de distribuer L'ABC des poissons-appâts auprès des pêcheurs et des exploitants de commerces d'appâts afin de leur apprendre comment distinguer les espèces de poissons-appâts des autres, notamment des espèces en péril et des espèces envahissantes.

En conformité avec la Déclaration, on recommande de poursuivre les efforts afin de combler les lacunes en matière de connaissances et d'atténuer les menaces qui guettent l'espèce. Les recherches, qui devraient continuer de déterminer les besoins en habitat à tous les stades de la vie ainsi que les menaces pour l'espèce, contribueront à éclairer l'élaboration d'un protocole normalisé et de pratiques exemplaires de gestion supplémentaires.

294

**signalements de
le dard gris ont été
communiqués au
CIPN depuis 2008**

Occurrences et répartition :

On a documenté 21 populations de dard gris dans le sud de l'Ontario. À l'heure actuelle, 17 de ces populations sont considérées comme existantes, tandis que les quatre autres sont considérées comme historiques.

Depuis 2008, une population est passée du statut existant à historique en fonction de la date de sa dernière observation tandis que deux populations sont passées d'historiques à existantes, car des efforts de recensement en ont confirmé l'existence. Trois populations de dard gris ont été nouvellement identifiées depuis 2008.

Projets d'intendance soutenus par le gouvernement:

À l'aide du [Programme d'intendance des espèces en péril](#), le gouvernement de l'Ontario a permis à ses partenaires d'intendance de réaliser 16 projets (en offrant un financement de 677 821 \$) qui ont soutenu la protection et le rétablissement du dard gris.

Le soutien du gouvernement a également aidé ses partenaires d'intendance à mobiliser 783 personnes qui ont consacré bénévolement 4 932 heures à des activités de protection et de rétablissement pour des espèces en péril, dont le dard gris. La valeur estimée de ces contributions volontaires, en plus des fonds supplémentaires et du soutien non financier, s'élève à 1 063 386 \$.

Les partenaires d'intendance ont indiqué que, grâce à leurs efforts, ils ont amélioré 410 hectares d'habitat au bénéfice du dard gris.

Les partenaires d'intendance ont déclaré avoir fait de la sensibilisation sur plusieurs espèces en péril, dont le dard gris, auprès de 139 905 personnes.

Fonds d'intendance des espèces en péril: En chiffres



16

Projets incluant le
dard gris



677 821 \$

pour des projets visant
plusieurs espèces, dont
le dard gris



1 063 386 \$

en appui et
financement
supplémentaires



783

bénévoles



4 932

heures de bénévolat



139 905

personnes atteintes
par la sensibilisation



410

hectares d'habitat
amélioré

Soutien d'activités humaines, tout en apportant le soutien nécessaire au rétablissement de l'espèce:

Le gouvernement de l'Ontario a délivré 10 permis de protection ou de rétablissement pour cette espèce en vertu de l'alinéa 17(2)b) de la LEVD.

On a conclu huit ententes de drainage pour le dard gris. Ces ententes ont été autorisées en vertu du [Règlement de l'Ontario 242/08](#) (avant la modification du 1er juillet 2013).

On a enregistré 116 activités pour l'espèce. Les activités ont été consignées sous « Espèces aquatiques » (paragraphe 23.4), « Travaux de drainage » (paragraphe 23.9), « Centrales hydro-électriques et barrages » (paragraphe 23.12), « Activités de protection et de rétablissement des espèces » (paragraphe 23.17) et « Menaces non imminentes pour la santé et la sécurité » (paragraphe 23.18) en vertu du [Règlement de l'Ontario 242/08](#) pris en application de la LEVD.

Documents et directives propres à l'espèce publiés par le gouvernement :

[Programme de rétablissement du dard gris \(2016\)](#)

[Déclaration du gouvernement de l'Ontario en réponse au programme de rétablissement de dard gris \(2017\)](#)



10
permis pour raison
de protection ou de
rétablissements



8
accords



116
enregistrements

2000, 2008



Inscription
comme espèce
menacée

2008-2018



Protection de
l'espèce

2013-2018



Protection de
l'habitat

2016



Achèvement du
programme de
rétablissement

2017



Achèvement de la déclaration
du gouvernement en réponse au
programme de rétablissement

2018



Inscription
comme espèce
préoccupante

2018



Protect de
l'habitat et
l'espèce enlevé

2022



Achèvement
de l'examen

Progrès accomplis dans la protection et le rétablissement du

l'hydraste du Canada

Progrès accomplis vers l'atteinte de l'objectif de rétablissement:

L'objectif de rétablissement énoncé dans la [Déclaration du gouvernement de l'Ontario en réponse au programme de rétablissement de l'hydraste du Canada](#) est de « maintenir des populations autosuffisantes de l'espèce dans toute son aire de répartition actuelle en Ontario et de soutenir l'augmentation naturelle de son abondance grâce à l'atténuation efficace des menaces qui pèsent sur elle ».

Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la majorité des mesures prises par le gouvernement. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de deux des objectifs de rétablissement appuyés par le gouvernement et de deux des mesures connexes. Voici des exemples de progrès:

- La surveillance de 10 populations d'hydraste du Canada et de leur habitat;
- La sensibilisation accrue des propriétaires fonciers privés à la protection de l'hydraste du Canada.

Conformément à la Déclaration, d'autres travaux sont nécessaires pour effectuer des recherches sur les données démographiques, l'écologie et les besoins en matière d'habitat de l'hydraste du Canada, pour surveiller les populations d'hydraste du Canada en Ontario qui n'ont pas fait l'objet d'une surveillance récemment et pour continuer de surveiller d'autres populations et de collaborer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de l'efficacité des plans de gestion du site pour l'hydraste du Canada.



Hydraste du Canada - Holly Bickerton



**signalements
de l'hydraste du
Canada ont été
communiqués au
CIPN depuis 2008**

Occurrences et répartition :

Au total, 30 populations d'hydraste du Canada ont été recensées dans le sud de l'Ontario, dont 16 sont considérées comme existantes, 12 sont historiques, une est possiblement disparue du pays et une est disparue du pays.

Depuis 2008, 11 populations nouvelles ont été recensées, représentant des populations documentées à partir d'endroits où elles étaient auparavant inconnues, des populations reconnues comme étant distinctes et séparées des populations connues, et des attestations de populations déjà découvertes ont été communiquées au gouvernement. On ne croit pas que ces autres populations enregistrées représentent une augmentation du nombre de populations en Ontario, mais plutôt le résultat probable d'un effort de recherche accru et d'une meilleure connaissance du nombre de populations.

De nouveaux renseignements ont également entraîné la combinaison de certaines sous-populations et le passage d'une population disparue du pays à une population historique, tandis qu'une surveillance réduite a fait en sorte que quatre populations existantes sont maintenant considérées comme historiques.

Projets d'intendance soutenus par le gouvernement:

Dans le cadre du [Programme d'intendance des espèces en péril](#), le gouvernement de l'Ontario a permis à ses partenaires d'intendance de mener huit projets en fournissant un financement de 18 508 \$ pour appuyer la protection et le rétablissement de l'hydraste du Canada.

Le soutien du gouvernement a permis à ses partenaires d'intendance de faire participer sept personnes qui ont consacré 70 heures de leur temps à des activités de protection et de rétablissement de l'hydraste du Canada. La valeur estimative de ces contributions bénévoles, ainsi que du financement supplémentaire et du soutien en nature, est de 44 691 \$.

Les partenaires d'intendance ont déclaré avoir communiqué avec 245 personnes au sujet de l'hydraste du Canada.

2004, 2008



Inscription
comme espèce
menacée

2008-2022



Protection de
l'espèce

2013-2022



Protection de
l'habitat

2016



Achèvement du
programme de
rétablissement

2017



Achèvement de la déclaration
du gouvernement en réponse au
programme de rétablissement

2022



Inscription
comme espèce
préoccupante

2022



Protect de
l'habitat et
l'espèce enlevé

2022



Achèvement
de l'examen

Fonds d'intendance des espèces en péril: En chiffres



8

Projets incluant
l'hydraste du Canada



18 508 \$

pour des projets visant
plusieurs espèces, dont
l'hydraste du Canada



44 691 \$

en appui et
financement
supplémentaires



7

bénévoles



70

heures de bénévolat



245

personnes atteintes
par la sensibilisation



enregistrements

Soutien d'activités humaines, tout en apportant le soutien nécessaire au rétablissement de l'espèce:

Treize activités ont été enregistrées pour l'espèce. Les activités ont été enregistrées sous « Menaces pour la santé et la sécurité, non imminentes » (article 23.18) en vertu du [Règlement de l'Ontario 242/08](#) de la LEVD.

Documents et directives propres à l'espèce publiés par le gouvernement:

[Programme de rétablissement de l'hydraste du Canada \(2016\)](#)

[Déclaration du gouvernement de l'Ontario en réponse au programme de rétablissement de l'hydraste du Canada \(2017\)](#)

Progrès accomplis dans la protection et le rétablissement du

rôle élégant et du petit blongios

Progrès accomplis vers l'atteinte de l'objectif de rétablissement:

L'objectif de rétablissement du rôle élégant dans la [déclaration du gouvernement](#) (DG) est « [d']assurer la pérennité de l'espèce en Ontario, en réduisant les menaces pesant sur cette espèce et son habitat ». L'objectif de rétablissement du petit blongios dans la SRG est de « maintenir la distribution et l'abondance actuelles de l'espèce en Ontario et, lorsque c'est possible, à permettre leur accroissement en réduisant les menaces pour l'espèce et son habitat ».

Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la majorité des mesures menées par le gouvernement. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de tous les objectifs de redressement soutenus par le gouvernement et de plusieurs actions associées. Parmi les exemples des progrès réalisés, citons les suivants:

- des enquêtes sur les espèces et les habitats qui ont permis de détecter le rôle élégant et le petit blongios;
- des initiatives d'obtention des terres qui ont soutenu la protection de l'habitat du petit blongios;
- les efforts de création, de restauration et de gestion des habitats humides pour les espèces en péril dans le sud et le centre de l'Ontario, ce qui pourrait favoriser le rétablissement de ces espèces qui dépendent des milieux humides.

En accord avec la DG, les efforts de rétablissement futurs devraient se concentrer sur le comblement des lacunes dans les connaissances de ces espèces et des menaces qui pèsent sur elles, au moyen de



Rôle élégant - Brian E. Small



Petit blongios- Brian E. Small

recherches et de contrôles spécifiques. Des mesures visant à réduire les menaces connues pour les espèces et l'échange de renseignements avec d'autres administrations sont également nécessaires pour garantir l'atteinte des objectifs de rétablissement de ces espèces.

Occurrences et répartition:

Le râle élégant et le petit blongios sont présents dans les zones humides du sud et du centre de l'Ontario. Le petit blongios est également présent dans le nord-ouest de l'Ontario, près du lac des Bois et de Dryden.

Résumé des observations de râle élégant:

- Selon des observations récentes, cette espèce a une distribution estimée à 350 kilomètres carrés. Elle était historiquement distribuée sur 550 kilomètres carrés supplémentaires.
- Le [Centre d'information sur le patrimoine naturel](#) (CIPN) a reçu 375 fiches de l'espèce fondées sur des observations faites entre 1882 et 2019.
- Depuis 2008, l'espèce a été observée dans 17 endroits où sa présence n'était pas connue auparavant, dont cinq endroits où l'espèce n'avait jamais été trouvée auparavant. Selon les plus récents renseignements disponibles, on estime que l'aire de répartition actuelle de l'espèce englobe une zone de 50 kilomètres carrés plus grande que celle qui était connue lorsque la LED est entrée en vigueur. La présence de l'espèce a également été reconfirmée sur 12 sites.

Résumé des observations du petit blongios:

- Selon des observations récentes, cette espèce a une distribution estimée à 6 250 kilomètres carrés. Elle était historiquement distribuée sur 1 120 kilomètres carrés supplémentaires.
- Le Centre d'information sur le patrimoine naturel (CIPN) a reçu plus de 9 500 fiches de l'espèce fondées sur des observations faites entre 1891 et 2021.
- Depuis 2008, l'espèce a été observée dans 281 endroits où sa présence n'était pas connue auparavant. Selon les plus récents renseignements disponibles, on estime que l'aire de répartition actuelle de l'espèce englobe une zone de 2 810 kilomètres carrés plus grande que celle qui était connue lorsque la LED est entrée en vigueur. La présence de l'espèce a également été reconfirmée sur 270 sites.

L'augmentation de la répartition de ces espèces peut être le résultat d'un effort de recherche accru et d'une meilleure sensibilisation au râle élégant et au petit blongios et ne représente pas nécessairement une expansion de la répartition de ces espèces.

Projets d'intendance soutenus par le gouvernement:

Grâce au [Programme d'intendance des espèces en péril en Ontario](#), le gouvernement de l'Ontario a permis à ses partenaires d'intendance de réaliser 90 projets (en fournissant un financement de 2 797 722 \$) qui ont favorisé la protection et le rétablissement du râle élégant et du petit blongios.

Le soutien du gouvernement a permis à ses partenaires d'intendance de faire participer 8 658 personnes qui ont donné 41 442 heures de leur temps à des activités de protection et de rétablissement du râle élégant et du petit blongios. Huit autres personnes ont consacré 276 heures de leur temps à des activités de protection et de rétablissement axées exclusivement sur le petit blongios. La valeur estimée de ces contributions volontaires, ainsi que du financement supplémentaire et du soutien en nature, est de 5 193 554 \$.

Le Programme d'intendance des espèces en péril a permis de créer, de restaurer et de gérer 2 873 hectares de terres humides, habitats de râle élégant et du petit blongios.

Les partenaires d'intendance ont déclaré avoir sensibilisé 2 031 987 personnes à de multiples espèces en péril, dont le râle élégant et le petit blongios. Par l'entremise du Fonds de recherche sur les espèces en péril en Ontario, le gouvernement de l'Ontario a soutenu un partenaire de recherche pour identifier les sites de reproduction du petit blongios dans la région de Long Point et effectuer des évaluations de l'habitat du petit blongios.



375

signalements de le
rôle élégant ont été
communiqués au
CIPN depuis 2008



9500+

signalements de le
petit blongios ont
été communiqués au
CIPN depuis 2008

rôle élégant

1999, 2008



Inscription comme
espèce en voie de
disparition

1999



Protection de
l'espèce

2008



Protection de
l'habitat

2016



Achèvement du
programme de
rétablissement

2017



Achèvement de la déclaration
du gouvernement en réponse au
programme de rétablissement

2022



Achèvement
de l'examen

petit blongios

2000



Inscription
comme espèce
vulnérable

2008



Inscription
comme espèce
menacée

2008



Protection de
l'espèce

2013



Protection de
l'habitat

2016



Achèvement du
programme de
rétablissement

2017



Achèvement de la déclaration
du gouvernement en réponse au
programme de rétablissement

2022



Achèvement
de l'examen

Fonds d'intendance des espèces en péril En chiffres



90

Projets incluant le râle élégant
et le petit blongios



2 797 722 \$

pour des projets visant
plusieurs espèces, dont
le râle élégant et le petit
blongios



5 193 554 \$

en appui et
financement
supplémentaires



8 658

bénévoles



41 442

heures de bénévolat



2 031 987

personnes atteintes
par la sensibilisation



2 873

hectares d'habitat
amélioré



protéger la santé
et la sécurité des
êtres humains



permis pour
raison de
protection ou de
rétablissements



accords



enregistrements



permis pour
avantage plus
que compensatoire

Soutien d'activités humaines, tout en apportant le soutien nécessaire au rétablissement de l'espèce:

Le gouvernement de l'Ontario a délivré dix-neuf permis pour cette espèce : un permis « santé et sécurité humaines » a été délivré en vertu de l'alinéa 17(2)a), dix-sept permis « protection ou rétablissement » ont été délivrés en vertu de l'alinéa 17(2)b), et un permis « avantage global » a été délivré en vertu de l'alinéa 17(2)c) de la LED.

Dix-neuf accords ont été conclus pour le râle élégant et le petit blongios. Ces accords ont été activés par [Règlement de l'Ontario 242/08](#) (avant la modification du 1er juillet 2013).

Deux cent cinquante-neuf activités ont été enregistrées pour l'espèce. Les activités ont été enregistrées sous les rubriques « Installations de drainage » (article 23.9), « Activités d'exploration minière initiale » (article 23.10), « Protection des écosystèmes » (article 23.11), « Puits d'extraction et carrières » (article 23.14), « Habitat refuge » (article 23.16), « Activités de protection et de rétablissement des espèces » (article 23.17), « Menaces non imminentes pour la santé et la sécurité » (article 23.18) et « Centrales éoliennes » (article 23.20) en vertu du Règlement de l'Ontario 242/08 de la LED.

Documents et directives propres à l'espèce publiés par le gouvernement:

[Programme de rétablissement du râle élégant \(2016\)](#)

[Programme de rétablissement du petit blongios \(2016\)](#)

[Déclaration du gouvernement de l'Ontario en réponse au programme de rétablissement de râle élégant et petit blongios \(2017\)](#)

Progrès accomplis dans la protection et le rétablissement de

la paruline de Kirtland

Progrès accomplis vers l'atteinte de l'objectif de rétablissement:

L'objectif de rétablissement de la paruline de Kirtland en Ontario, énoncé dans la [déclaration du gouvernement](#) de l'Ontario en réponse au programme de rétablissement (la déclaration), consiste à « veiller à la longévité de l'espèce en Ontario aux aires de reproduction confirmées, par une gestion de l'habitat ».

Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de toutes les mesures gouvernementales. Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de l'un des objectifs de rétablissement soutenus par le gouvernement et de l'une des mesures connexes. Voici quelques exemples de progrès:

- une surveillance est effectuée à l'un des deux endroits en Ontario où la reproduction de la paruline de Kirtland est confirmée, afin de détecter les changements dans la population;
- une surveillance est effectuée à un autre endroit, où la paruline de Kirtland a été détectée pendant la saison de reproduction suivant l'établissement de jeunes peuplements de pins gris (*Pinus banksiana*), afin de déterminer s'il existe une troisième population reproductrice en Ontario.



signalements de la paruline de Kirtland ont été communiqués au CIPN depuis 2008



Paruline de Kirtland - Brian E. Small

Conformément à la déclaration, d'autres travaux sont requis pour:

- collaborer avec les propriétaires de terres publiques et privées, les gestionnaires des terres, les spécialistes des espèces, les professionnels de la foresterie et les organismes d'intendance afin d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des plans de gestion de l'habitat propres au site dans les zones où l'espèce a été observée, en particulier, les lieux de reproduction confirmée;
- mener des recherches afin de déterminer dans quelle mesure le parasitisme de la reproduction affecte la paruline de Kirtland en Ontario;
- mener des recherches afin de déterminer les caractéristiques de l'habitat de reproduction préféré de la paruline de Kirtland, y compris les caractéristiques microclimatiques et structurelles.

Occurrences et répartition:

Deux populations reproductrices existantes de paruline de Kirtland ont été confirmées en Ontario, toutes deux sur des bases militaires, la plus consignée étant celle à la garnison de Petawawa. Il existe également des éléments de preuve relativement solides d'une population reproductrice possible à la parcelle Packard dans le comté de Simcoe et des éléments de preuve plus faibles de populations reproductrices possibles à deux autres endroits.

Projets d'intendance soutenus par le gouvernement:

Dans le cadre du [Programme d'intendance des espèces en péril](#), le gouvernement de l'Ontario a permis à ses partenaires d'intendance de mener un projet qui a contribué à la protection et au rétablissement de la paruline de Kirtland.

Documents et directives propres à l'espèce publiés par le gouvernement:

[Programme de rétablissement de la paruline de Kirtland \(2016\)](#)

[Déclaration du gouvernement de l'Ontario en réponse au programme de rétablissement de paruline de Kirtland \(2017\)](#)

Soutien d'activités humaines, tout en apportant le soutien nécessaire au rétablissement de l'espèce:

Le gouvernement de l'Ontario a délivré treize permis de « protection ou rétablissement » pour cette espèce en vertu de l'alinéa 17(2)b) de la LEVD.

Aucune entente n'a été conclue pour la paruline de Kirtland. Si des accords avaient été conclus, ils auraient été exécutés dans le cadre du [Règlement de l'Ontario 242/08](#) (avant la modification du 1er juillet 2013).

Six activités ont été enregistrées pour l'espèce. Les activités ont été enregistrées sous la rubrique « Menaces non imminentes pour la santé et la sécurité » (article 23.18) en vertu du Règlement de l'Ontario 242/08 pris en application de la LEVD.

Fonds d'intendance des espèces en péril: En chiffres



1

Projet incluant la paruline de Kirtland

13

permis pour raison de protection ou de rétablissements

6

enregistrements

1977, 2008



Inscription comme espèce en voie de disparition

1977



Protection de l'espèce

2008



Protection de l'habitat

2016



Achèvement du programme de rétablissement

2017



Achèvement de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement

2022



Achèvement de l'examen

Progrès accomplis dans la protection et le rétablissement de

la pie-grièche migratrice

Progrès accomplis vers l'atteinte de l'objectif de rétablissement:

L'objectif de rétablissement à court terme dans la [déclaration de réponse du gouvernement](#) (DG) pour la pie-grièche migratrice en Ontario est de maintenir la persistance de l'espèce en Ontario tout en comblant les lacunes dans les connaissances relatives aux menaces.

L'objectif de rétablissement à long terme est de maintenir une reproduction constante de la pie-grièche migratrice dans au moins deux zones centrales en Ontario en réduisant les menaces et en maintenant des conditions d'habitat appropriées.

Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la majorité des mesures menées par le gouvernement. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de tous les objectifs de rétablissement soutenus par le gouvernement et de toutes les actions associées. Parmi les exemples des progrès réalisés, citons les suivants:

- les efforts de radiomarquage et de baguage qui ont permis de découvrir les routes migratoires et les lieux d'hivernage de la pie-grièche migratrice;
- les activités d'intendance de l'habitat qui ont permis de maintenir, de créer et d'améliorer plus de 3 600 hectares d'habitat de la pie-grièche migratrice;
- la reproduction en captivité de la pie-grièche migratrice et la remise en liberté de plus de 1 300 individus depuis 2003.



Pie-grièche migratrice - iStockPhoto.com



signalements de la pie-grièche migratrice ont été communiqués au CIPN depuis 2008

Conformément à la DG, d'autres travaux sont nécessaires pour mener des recherches sur les menaces qui pèsent sur l'espèce (en particulier le long des voies de migration et dans les aires d'hivernage), pour obtenir un habitat supplémentaire pour la pie-grièche migratrice en Ontario et pour déterminer la composition génétique des individus en captivité en Ontario.

Occurrences et répartition:

En Ontario, la pie-grièche migratrice préfère les pâturages ou autres prairies avec des herbes courtes et des arbres et arbustes denses épars. Les principales aires de reproduction sont situées dans la plaine de Carden et la plaine calcaire de Napanee, mais d'autres lieux de reproduction isolés ont été découverts dans la province.

En 2021, 24 couples reproducteurs ont été confirmés en Ontario par Conservation de la Faune au Canada, ce qui représente une augmentation par rapport à 2014 (14 couples) et 2016 (18 couples). Cette espèce a une répartition de 580 kilomètres carrés selon des observations récentes, et 1 500 kilomètres carrés supplémentaires d'habitat historique.

[Le Centre d'information sur le patrimoine naturel](#) (CIPN) a reçu plus de 5 800 fiches de l'espèce fondées sur des observations faites entre 1906 et 2021. Depuis 2008, l'espèce a été observée dans 12 endroits où sa présence n'était pas connue auparavant, principalement près de l'aire principale de reproduction dans la plaine Carden.

Projets d'intendance soutenus par le gouvernement:

Grâce au [Programme d'intendance des espèces en péril en Ontario](#), le gouvernement de l'Ontario a permis à ses partenaires d'intendance de réaliser 53 projets (en fournissant un financement de 2 331 529 \$) qui ont favorisé la protection et le rétablissement de la pie-grièche migratrice.

L'appui du gouvernement a permis à ses partenaires en matière d'intendance de recruter 2 055 bénévoles qui ont mené, durant 25 674 heures, des activités visant à protéger et à rétablir la pie-grièche migratrice. La valeur estimée de ces contributions volontaires, ainsi que du financement supplémentaire et du soutien en nature, est de 5 049 529 \$.

Les partenaires d'intendance ont indiqué que, grâce à leurs actions, 3 613 hectares d'habitat ont été améliorés pour la pie-grièche migratrice exclusivement et 3 134 hectares d'habitat ont été améliorés pour la pie-grièche migratrice et d'autres espèces en péril qui vivent dans le même écosystème.

Les partenaires d'intendance ont déclaré avoir fourni des renseignements sur de nombreuses espèces en péril, y compris la pie-grièche migratrice, à 130 797 personnes (p. ex. en publiant des bulletins et des articles qui font le point sur la recherche sur la pie-grièche migratrice). Par l'entremise du Fonds de recherche sur les espèces en péril en Ontario, le gouvernement de l'Ontario a soutenu deux partenaires de recherche pour mener des recherches sur la migration de la pie-grièche migratrice, ses besoins en matière d'habitat, sa population et ses stratégies d'élevage en captivité et de remise en liberté.

Fonds d'intendance des espèces en péril: En chiffres



53

Projets incluant
la pie-grièche
migratrice



2 331 529 \$

pour des projets visant
plusieurs espèces, dont la
pie-grièche migratrice



5 673 578 \$

en appui et
financement
supplémentaires



2,055

bénévoles



25 674

heures de bénévolat



130 797

personnes atteintes
par la sensibilisation



6 747

hectares d'habitat
amélioré

Soutien d'activités humaines, tout en apportant le soutien nécessaire au rétablissement de l'espèce:

Le gouvernement de l'Ontario a délivré deux permis pour « avantages généraux » pour cette espèce aux termes de l'alinéa 17(2)c) de la LED, et treize permis de « protection et de rétablissement » aux termes de l'alinéa 17(2)b) de la LED.

Quatre accords généraux ont été conclus pour la pie-grièche migratrice. Ces accords ont été autorisés aux termes du [Règlement de l'Ontario 242/08](#) (avant la modification du 1er juillet 2013) en vertu de la LED.

Cent soixante-dix-neuf activités ont été enregistrées pour l'espèce. Les activités ont été enregistrées sous les rubriques « Installations de drainage » (article 23.9), « Protection des écosystèmes » (article 23.11), « Puits d'extraction et carrières » (article 23.14), « Activités de protection et de rétablissement des espèces » (article 23.17), « Menaces non imminentes pour la santé et la sécurité » (article 23.18) et « Centrales éoliennes » (article 23.20) en vertu du Règlement de l'Ontario 242/08 de la LED.

Documents et directives propres à l'espèce publiés par le gouvernement:

[Programme de rétablissement de la pie-grièche migratrice \(2016\)](#)

[Déclaration du gouvernement de l'Ontario en réponse au programme de rétablissement de la pie-grièche migratrice \(2017\)](#)

[Description de l'habitat général de la pie-grièche migratrice \(2017\)](#)



1992, 2008



Inscription comme espèce en voie de disparition

1992



Protection de l'espèce

2008



Protection de l'habitat

2016



Achèvement du programme de rétablissement

2017



Achèvement de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement

2022



Achèvement de l'examen